

MAIRIE  
DE  
TREGUNC

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DEROVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Objet  
**MODIFICATION  
DES STATUTS  
DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DE PONT-AVEN**

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 27  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur DION, Conseiller Municipal, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le 15 février 2013 l'intégration de la Commune dans le périmètre du SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère) afin de concourir à une organisation départementale du service public de l'électricité.

Par courrier en date du 26 novembre 2013, le Syndicat Intercommunal des eaux et d'électrification de Pont-Aven a saisi la Commune d'un projet de modification de ses statuts.

L'objet principal de cette révision statutaire porte sur la suppression de la compétence relative au service public de distribution d'électricité, antérieurement exercée par le Syndicat Intercommunal. Cette compétence étant désormais exercée par le SDEF en application de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013, les communes sont alors directement adhérentes du syndicat départemental à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ainsi qu'il en résulte de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013.

Accessoirement, un « toilettage » des statuts est également effectué afin de clarifier juridiquement les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement du syndicat qui sera désormais dénommé « Syndicat Intercommunal d'eau potable de Pont-Aven ».

Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'approbation des nouveaux statuts nécessite l'accord des communes membres.

En cas d'accord des trois communes à la majorité qualifiée prévue à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nouveaux statuts seront approuvés par un arrêt du Préfet du Finistère.

Le Comité Syndical qui s'est réuni le 12 décembre dernier s'est prononcé favorablement sur le projet des nouveaux statuts.

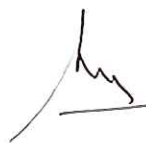
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Pont-Aven et charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 décembre 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013

Publication : 20/12/2013